Envoyé en préfecture le 05/12/2022 Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le

ID: 029-200019073-20221205-DB\_1122-DE

#### **DEPARTEMENT DU FINISTERE**

#### SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE

*ଶ୍ୱୟବ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟ* 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*ನಿನಿನಿನಿನಿನಿ* 

Séance du 28 novembre 2022

ૡૡૡૡૡ

Date de la convocation : 24 octobre 2022

Membres en exercice : 21, Membres présents : 14, Voix délibératives : 20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Etaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Le Cleach Cyrille, Bourhis Danielle (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Miagoux Jean-Pierre, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques, le Coz Hervé (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN- POINTE DU RAZ), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GOYEN), Bonizec Emile (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: Le Troadec Gwenola (pouvoir à Loussouarn Christian), Caradec Jean-Louis (Yannic Jean-Bernard), Lauriou Benoit (pouvoir à Kerisit Yves), Sergent Gilles (pouvoir à Jousseaume Eric), Kervarec Ronan (pouvoir à Burel Michel), Cozien Jean-Paul (pouvoir à Buannic Jean-Louis)

Personne invitée : Picheral Thomas, Guichard Samuel, Hélias Fanny, Neveu Tifenn (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

# AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES SIGNEE AVEC LA CCPBS POUR LA MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) ne dispose pas de poste dédié aux services ressources. De plus, il fait face à un accroissement de son activité qui entraîne une augmentation de travail notamment en matière administrative.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, OUESCO mutualise les fonctions supports avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sous la forme d'une prestation de services (estimation des besoin 0.69 ETP). Celle-ci se termine le 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022 Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le

ID: 029-200019073-20221205-DB\_1122-DE

Objet de l'avenant : l'avenant n°1 prolonge la durée de la convention initiale et modifie l'estimation du besoin.

#### Contenu des modifications :

→ Le tableau de l'article 1 portant sur l'estimation des besoins est modifié.

	Convention initial	Avenant n°1	
	ETP	ETP	
Gestion budgétaire et comptable, suivi des subventions	0,13	0,12	
Gestion des ressources humaines, gestion de la paie et prévention	0,04	0,05	
Gestion des marchés publics	0,05	0,03	
Assistance informatique	0,02	0,03	
Assistance communication	0,05	0,00	
Assistance administrative auprès de la direction (présence sur site)	0,40	0,00	
TOTAL	0.69	0,23	

- → Les parties portant sur la « communication » et « l'assistance de direction » de l'article 2 sont supprimées.
- → Le coût de la prestation indiqué à l'article 4 et estimé à 31 000 € est remplacé par 11 268 €.
- → A l'article 7, la durée de la convention est portée à deux ans.

Après en avoir délibéré,

## le comité syndical,

- → approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention prestation de services en annexe,
- → autorise le Président à signer l'avenant n°1 avec la CCPBS.

Pour: 20 Abstention: 0 Contre: 0

Fait à Tréguennec, le 28 novembre 2022

Le Président,

Éric JOUSSEAUME





## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES**

## Avenant n°1

#### Entre:

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, représenté par son Président, Monsieur LE DOARE Stéphane, dûment habilité par délibération en date du 8 décembre 2022,

Ci-après désigné : CCPBS

#### Et:

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), représenté par son Président, Monsieur Eric JOUSSEAUME dûment habilité par délibération en date du 25 octobre 2021,

Ci-après désigné : OUESCO

#### **PREAMBULE**

En décembre 2021, une convention de services ayant pour objectif de formaliser un accord entre OUESCO et la CCPBS, afin de mutualiser les fonctions supports a été conclue. Celle-ci se termine le 31 décembre 2022.

## 1- OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant prolonge la durée de la convention initiale et modifie l'estimation du besoin.

#### **Estimation des besoins**

2022	Nb h/Mois	ETP
Gestion budgétaire et comptable, suivi des subventions	20,0	0,13
Gestion des ressources humaines, gestion de la paie et prévention	6,0	0,04
Gestion des marchés publics	7.0	0,05
Assistance informatique	3,5	0,02
Assistance communication	7,0	0,05
Assistance administrative auprès de la direction (présence sur site)	61,0	0,40
	104,500	0,69

Envoyé en préfecture le 05/12/2022 Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le

ID: 029-200019073-20221205-DB\_1122-DE

## 2- CONTENU DES MODIFICATIONS

2.1. Le tableau de l'article 1 est remplacé par le tableau suivant :

2022	Nb h/Mois	ETP
Gestion budgétaire et comptable, suivi des subventions	18,000	0,12
Gestion RH/Paie (4 agents et 4 élus) + prévention	8,000	0,05
Gestion des marchés publics	5,000	0,03
Assistance informatique, téléphonie, copieur, SIG	4,000	0,03
Communication	0,000	0,00
Assistance administrative auprès de la direction (présence sur site)	0,000	0,00
	35,000	0,23

- 2.2. Les parties portant sur la « communication » et « l'assistance de direction » de l'article 2 sont supprimées.
- 2.3. Le montant indiqué à l'article 4 est remplacé par 11 268 €.
- 2.4. A l'article 7, la durée de la convention est portée à deux ans.

Fait à PONT-L'ABBE, le

Pour La CCPBS, Pour OUESCO Le Président, Le Président,

Stéphane LE DOARE Éric JOUSSEAUME